

ter, à mon avis, une rationalisation du régime de bien-être social et l'application d'une théorie comme l'impôt négatif sur le revenu, que mon parti a discuté durant la dernière campagne électorale. Entre-temps considérons le principe du sous-amendement dont nous sommes saisis: un allègement pour les gagne-petit qui souffrent le plus de l'inflation. Nous appuyons ce principe et nous voterons donc en faveur de ce sous-amendement.

• (8.10 p.m.)

[Français]

M. Jacques-L. Trudel (Bourassa): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu plusieurs honorables députés de l'opposition dire que le budget ne contenait rien, qu'il ne réglerait rien, et après avoir entendu les mêmes députés s'unir pour critiquer le contenu de ce même budget, je me vois forcé de prendre part à ce débat.

J'ai retenu surtout quelques remarques de certains députés au sujet de l'amortissement des coûts du capital aux fins de l'impôt, surtout de la construction d'immeubles commerciaux. Ceci est différé pour une période de deux ans.

J'ai retenu les remarques des députés de Waterloo et d'Edmonton-Ouest (MM. Saltzman et Lambert) et même celles de mon préopinant à l'effet que les amortissements différés étaient discriminatoires, voire même qu'ils puniraient le succès de certaines régions.

L'aspect le plus marquant de cette mesure, qui consiste à suspendre, pour une période temporaire seulement, ces avantages fiscaux, particulièrement dans les régions mentionnées en vue d'établir une stabilité de prix et une concurrence équitable et de diriger les capitaux vers la construction domiciliaire, semble leur avoir échappé complètement.

Le député de Témiscamingue (M. Caouette) a mentionné les administrations créditistes de 33 et de 18 ans de deux gouvernements provinciaux en vue de prouver la théorie qu'il avançait. Il semblait laisser entendre que nous devrions adopter la doctrine créditiste, comme la seule solution possible, mais il a oublié de dire que ces deux mêmes gouvernements n'appliquent pas la doctrine que le député de Témiscamingue prêche depuis si longtemps, mais bien la formule monétaire que le ministre des finances (M. Benson) a suivie en préparant le budget qu'il a déposé à la Chambre.

L'honorable député a aussi omis de dire que la seule province qui a fait l'essai du système pendant 17 ans n'a réussi qu'à éloigner les résidents et les investissements et qu'il s'écoulera beaucoup de temps avant que ne soit réparé le retard causé par la formule créditiste.

Ce que ces honorables députés ont oublié de dire, c'est que les Canadiens dépensent présentement de plus en plus pour les loisirs et les services. Il y a environ deux ans, 75 p. 100 de l'argent disponible était dépensé pour des marchandises durables. Maintenant, la nouvelle tendance cause des pressions sur l'inflation au rythme actuel du changement, car en 1970, 50 p. 100 du revenu des particuliers sera dépensé à des fins de loisir et non pour des biens durables ou des services.

C'est la raison principale des changements prévus par le budget. Ces mêmes députés ont aussi oublié qu'en préparant son budget, le ministre avait réellement l'intention de lutter contre l'inflation, qu'il définit comme un excédent d'argent, comparativement à la marchandise, aux services disponibles, variant dans certains secteurs de l'économie et même dans certaines régions du pays. Ils ont oublié aussi les quelques faits suivants que je voudrais mentionner.

Il existait un excédent de 390 millions de dollars avant les prévisions budgétaires, comparativement à un déficit préalable de 566 millions. Ceci représente un déplacement d'un milliard de l'impact économique au niveau fédéral.

Ils ont aussi oublié que le gouvernement a réussi, pendant cette période d'escalade des prix, à contenir ses dépenses au même niveau pendant un an.

Le ministre a réussi à augmenter les subventions aux municipalités et aux provinces de 55 millions en vue d'améliorer leur situation financière.

Un autre point qu'ils se sont bien gardé de mentionner, c'est que ce budget permet de verser aux provinces et aux municipalités 65 p. 100 des taxes prélevées au Canada. Ce pourcentage a toujours augmenté depuis plusieurs années.

Le ministre des Finances a mis à la disposition du ministère de l'Industrie et du Commerce suffisamment de capital pour permettre d'exporter pour au-delà de 13 milliards, ce qui rend possible pour le Canada une balance favorable des paiements de 1,300 millions de dollars.

La Société d'assurance des crédits à l'exportation a assuré, en 1968, une valeur de 246 millions, ce qui a créé de l'emploi pour nos Canadiens, et plus particulièrement ceux du Québec.

Ce budget, bien qu'il soit très satisfaisant et que nos exportations aient accusé une hausse de 19 p. 100 l'an dernier, vise quand même à augmenter la fabrication des produits ouvrés par nos ouvriers canadiens et à diminuer la proportion de matières premières qui sont exportées, sans transformation locale. Cette tâche a été confiée au ministère de l'Ex-